

ABONNEMENTS.

Un mois . . . . . 4 fr.
Trois mois . . . . . 11 »
par la poste . . . . . 15 »
Un N° . . . . . 20 »
Les abonnements commencent à
toutes les époques.

LE POLITIQUE,
JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES.

20 centimes par ligne.

ON S'ABONNE

au bureau du Journal, rue
du Pot-d'Or, N° 622, et chez
Messieurs les Directeurs des
Postes.

CHEMIN DE FER. — DÉPARTS

Table with 12 columns: Station, Direction, Matin, Relevée, etc. Rows include Liège, Anvers, Gand, Bruxelles, Louvain, Malines.

ALLEMAGNE. — Francfort, 11 mai.

On écrit de Berlin, 10 mai :
« On assure que l'archevêque de Posen a déclaré ne vou-
loir plus communiquer avec M. de Flottwell, et qu'il s'est
adressé directement au roi. Connaissant la bonté de S. M.,
on croit que malgré l'alternative de la révocation ou du procès
qui avait été donnée à l'archevêque, ce procès ne sera pas en-
core entamé et qu'on aura recours à une voie plus concilia-
trice. »

— On écrit de Leipsick, 11 mai :
« Aujourd'hui, a eu lieu l'essai du chemin de fer par les
directeurs et ingénieurs de l'entreprise. Dans le courant de
la journée, 1500 personnes ont fait le voyage jusqu'à Ma-
chern, sans aucun accident. »

— On écrit de Hanovre, le 10 mai :
Nous avons déjà annoncé avant-hier que le collège électo-
ral de la ville de Hanovre avait procédé sans aucune ré-
serve à la nomination d'un député. Ce choix est tombé à
la presque unanimité sur le magistrat, docteur Meyer,
qui l'a accepté et qui a prêté serment dans la chambre. Ce
député a remis à la chambre une protestation de la capitale
adressée à l'assemblée des états, contre l'abolition de la loi
fondamentale; dans cette protestation, les magistrats et les
citoyens déclarent que, tout en ayant élu sans réserve un
député, ils reconnaissent toujours la loi fondamentale
de 1833 comme en vigueur, et que cette élection n'a eu lieu
que pour coopérer de leur côté à l'aplanissement de cette af-
faire. »

ANGLETERRE. — Londres, le 15 mai.

Le paquebot LORD MELVILLE est arrivé à Falmouth
avec des nouvelles de la Vera-Cruz en date du 19 mars. Une
escadre française, composée d'un vaisseau de 60 canons et de
cinq corvettes de guerre, avait paru devant le Vera-Cruz
pour réclamer une indemnité pécuniaire pour les sujets fran-
çais résidant dans la république et dont les intérêts auraient
été lésés par le gouvernement mexicain. M. Deffandis, mi-
nistre français, a quitté la ville de Mexico et s'est embarqué
sur un vaisseau de l'escadre. Il demande 800,000 dollars,
dont 100,000 devraient être payés immédiatement.

— On avait reçu à Londres des nouvelles de Rio Janeiro,
en date du 2 mars et de Bahia du 7 février: La ville de Bahia
était toujours au pouvoir des insurgés, mais les journaux
de Rio parlent de quelques avantages remportés sur les in-
surgés par les troupes impériales; ils ajoutent que le chef
des rebelles, Sergio avait passé du côté de l'armée impériale.
Les finances du gouvernement paraissent n'être pas fort
brillantes, et le ministère a eu recours à l'émission de nou-
veaux billets du trésor.

FRANCE. — Paris, le 15 mai.

Le MONITEUR publie aujourd'hui une ordonnance du roi
datée du 14 mai, qui autorise la société anonyme formée à
Paris pour l'établissement et l'exploitation du chemin de fer
de Strasbourg à Bâle.

— Nous avons rapporté, comme plusieurs journaux, que
les ministres n'étant pas décidés à la retraite, annonçaient
l'intention de présenter de nouveaux projets de loi portant
concession des chemins de fer de Rouen, d'Orléans et même
de Belgique. Cette nouvelle se confirme aujourd'hui. Toute-

FEUILLETON.

OUVERTURE DU SALON DE PEINTURE.

Voici le discours prononcé par M. Jamme à l'occasion de l'ouverture
du salon d'exposition pour 1838.

Messieurs,
Pour la troisième fois, notre salon d'exposition est ouvert. Je crois
être fondé à dire que cette exposition est plus digne encore, par le mé-
rite des objets exposés, d'attirer votre attention que celles qui l'ont
précédée.

Nous devons nous féliciter d'un succès qui lui-même en prépare d'au-
tres plus brillants encore. Le nombre des souscripteurs pour 1838 dépasse
celui des années précédentes.

L'utilité des expositions publiques. Messieurs, ne peut être méconnue.
Envisagées sous tous les rapports possibles, les expositions offrent un
puissant intérêt et ne peuvent avoir que d'utilité résultats pour les pro-
grès de l'art d'abord, qu'elles facilitent par le grand, l'inappréciable
moyen des comparaisons; pour le goût qu'elles développent et qu'elles
propagent; pour nos mœurs, que la culture des arts adoucit toujours;
pour nos jouissances enfin, qu'elles varient à l'infini, qu'elles ennoblis-
sent en leur donnant pour objet des choses dignes de fixer, d'élever nos
pensées, et propres, à la fois, à rappeler des souvenirs historiques atta-
chants et à répandre de l'intérêt dans la conversation. Et certes, si les
expositions sont généralement si utiles, c'est surtout à Liège que les
bons effets qu'il faut en attendre doivent se réaliser, aujourd'hui qu'une
Académie de Peinture vient de s'y ouvrir sous les plus heureux aus-
pices.

Les expositions réunissent sur un même point des objets d'art com-
mément éparés, des artistes et des amateurs qui ne se fussent peut-
être jamais connus. Il résulte pour l'art d'immenses avantages de ces
conférences entre les amateurs et les artistes, du rapprochement et de
la comparaison des productions de ces derniers. Ce n'est pas une cu-
riosité vague qui les réunit: la plupart d'entre eux profitent en secret
des éloges et des critiques qui font l'objet des conversations du salon.
On peut affirmer qu'il y a beaucoup à gagner pour tout artiste, quel
que soit son talent, à fréquenter les lieux d'exposition, à moins qu'il

fois, le ministère n'a pas encore pris de résolution défini-
tive, et il doit se réunir demain en conseil pour délibérer sur
cette grave question. On assure que M. le ministre du com-
merce ayant reconnu que plusieurs compagnies sérieuses se
présentaient pour l'exécution de chacun de ces chemins de
fer, tandis qu'on n'ait ni à peu de jours l'existence d'une
seule, proposera l'adjudication avec publicité et concurrence,
au lieu de la concession directe à laquelle on avait eu recours
jusqu'à présent. »

— Un bulletin signé Ceuveilhier et Cogné annonçait ce
matin aux visiteurs qui se présentaient chez M. de Talley-
rand, qu'il avait passé une mauvaise nuit. Le bruit court cet
après-midi que le prince est au plus mal et qu'on désespère
de le conserver.

— On lit dans le Journal de Rouen :
Le conseil municipal de notre ville a été convoqué extra-
ordinairement dans la journée d'hier. Une lettre reçue de
Paris, de M. Barbet, annonçait qu'il devait avoir aujourd'hui
lundi une conférence avec le ministre des travaux, sur une
concession à faire à quelque compagnie de la ligne de Paris
au Havre, et invitait le conseil municipal à envoyer immé-
diatement une commission pour prendre part à cette confé-
rence. Une députation composée de MM. Maille, Frontin,
Chéron, Dreusy et Prat, a dû se mettre en route.

COUR D'ASSISES DE LA SEINE.

Audience du 15 mai. — D. Accusé Leproux, vous avez
fait votre éducation à St-Acheul et votre droit à Paris. Vous
étiez encore en cette ville en 1850; à cette époque vous avez
été rappelé par M. votre père à Vervins. Vous avez demandé
et obtenu une place aux affaires étrangères. R. Je n'ai pas pris
possession. D. En 1854, vous avez prêté serment comme avo-
cat; vous avez ensuite été attaché au cabinet du procureur
du roi à Vervins. Quelles étaient vos relations avec la famille
Grouvelle? R. Je désirais que M. Grouvelle m'aidât comme
ingénieur dans l'établissement d'une fabrique de sucre.

D. Hubert vous a-t-il parlé de son voyage à Londres? R.
Non, monsieur.

M. le président donne lecture de la lettre trouvée dans le
portefeuille d'Hubert, et portant pour adresse: A LEPROUX,
JUGE SUPPLÉANT A VERVINS. Hubert lui fait part dans cette
lettre de son retour en France: J'APORTE LES PLANS AVEC
MOI, dit-il, ET LE PLUS FORT EST FAIT, etc...

D. Leproux, vous reconnaissez qu'on a trouvé cette lettre
dans le portefeuille d'Hubert portant votre adresse? — R.
Je ne dis pas non, mais je déclare que je n'ai jamais reçu
cette lettre. — D. Depuis l'ouverture du procès, on a appris
qu'il existait à Mons à l'Hôtel de la Poste un tableau fermé
où se gardent les lettres. Une lettre a été saisie dans ce ta-
bleau: en voici d'abord l'adresse:

« M. Stiegler, venant de Londres, à M. Leproux de Ver-
vins. » « Si tu arrives ici (Mons), viens me trouver à l'Hôtel
du Grand Cerf, je vais me mettre en route pour Dou-
vres, etc... »

D. Valentin, racontez ce qui s'est passé à Verneuse à l'ar-
rivée de Vincent Giraud. — R. Le garde de M. Vauquelin
alla chercher à la ville Vincent Giraud. Qu'étes-vous venu
faire, lui dis-je. Je suis venu, me répondit-il, demander
1,000 fr. à M. Valentin. Il faut qu'il me les donne. C'est une
belle affaire. C'est du pain sur la planche. La machine qu'on

construit les enveloppera tout d'un coup et fera beau jeu du
roi et de sa famille. — D. Qu'avez-vous à dire, Laure Grou-
velle, contre ces faits. — R. Je les méprise.

D. Valentin, vous persistez à dire que Giraud venait chercher chez Vauquelin était destiné à un complot
contre le roi et la famille royale. — R. Oui, quand au moyen,
c'était une machine infernale que Giraud ne désigna pas. —
Mlle. Grouvelle se plaint de l'ingratitude et de la fausseté de
l'accusé; elle se plaint aussi d'avoir été victime de son peu de
probité: elle assure qu'il lui a volé du linge.

Giraud. — C'est une imposture; c'est une chose odieuse.
Leproux. — Valentin ment honteusement. Il m'a écrit une
lettre pour me faire part qu'il était prêt à se rétracter. Je
méprisais tellement ce misérable, que je lui renvoyai aussitôt
sa lettre avec indignation; je n'eus pas l'esprit de la garder,
mais je dis tout cela sur le champ aux infirmiers qui se
trouvaient près de moi.

L'audience est levée.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

La dépêche télégraphique suivante, publiée par le journal
ministériel, vient en confirmation des nouvelles apportées
par les journaux de la frontière :

« Bayonne, le 15 mai.

« Suivant les rapports des divers points de la frontière re-
çus aujourd'hui, une grande défection a eu lieu parmi les
bandes carlistes. A la suite de graves désordres, don Carlos
ayant quitté Estella, se serait dirigé vers Onate. »

— Les journaux de Bayonne du 12 sont remplis de dé-
tails relativement à la sédition de plusieurs bataillons car-
listes. Le 2<sup>e</sup> bataillon de la Navarre s'est soulevé le 3 à Aoiz,
le 5<sup>e</sup> à Estella le 6, et le 5<sup>e</sup> à Maneru le 7. L'insubordination
fait des progrès si rapides que si elle n'est bientôt compri-
mée, l'armée du prétendant marche à une dissolution com-
plète. Les soldats demandent à être payés les armes à la
main, les officiers refusent de servir sous les ordres de Guer-
gué, et quelques personnes affirment que des cris de: Vive
Munagorri se sont mêlés à ces manifestations.

L'ex-général carliste Segastibelza, de Leyza, a été arrêté
comme impliqué dans l'affaire de Munagorri.
Le comte de Negri et son chef d'état-major ont reçu l'or-
dre de don Carlos de se rendre au château de San Gregorio
de Sorlada.

Les personnes arrivées de Santander annoncent que le chef
Zabala, qui a fait partie de l'expédition de Negri, a été pris
aux environs de Briviesca.

BELGIQUE. — Bruxelles, le 15 mai.

Hier, MM. le juge d'instruction Vandam et le substitut
procureur du roi Van Parys, se sont encore rendus à Mo-
lenbeek St-Jean, au domicile des époux Vandersteen, où de
nouvelles perquisitions ont eu lieu. Ils ont fait transporter
au parquet plusieurs effets ensanglantés. Des témoins sont
cités pour ce matin.

— La police a fait avant-hier matin des visites domiciliai-
res chez MM. A. Delfosse, rédacteur du RADICAL, et Degou,
imprimeur du même journal. Cinq exemplaires de la Chan-
son du père Libertas, ont été saisis. Ces messieurs ont com-
paru ensuite l'un après l'autre devant le juge d'instruction.
(BELGE.)

Messieurs, ces réunions, ces conférences, si utiles et si agréables en-
tre ceux qui aiment les arts et ceux qui les exercent, nous les devons
aux amis de notre nationalité liégeoise, nous les devons aux membres
de notre association, qui, conservant le souvenir de tant de beaux noms
qui ont illustré notre cité, n'ont pas désespéré de voir nos jeunes con-
temporains qui s'élançaient dans la carrière et cueillaient des lauriers non
moins durables que ceux des Lombard, des Bertholet, des Lairesse, des
Carlier, des Delcour et des Natalis.

Nous devons aussi nos expositions à l'appui que nous prête le conseil
de la cité, qui, comprenant les besoins de notre population, appréciant
les vus de notre société, les avantages qui doivent en résulter pour les
artistes et pour nous, vient d'augmenter le subside destiné à l'achat de
tableaux pour le musée de la ville.

Continuations, messieurs, nos travaux avec une noble émulation. Elle
est belle la mission de ranimer parmi nous le goût des arts. Déjà notre
persévérance porte d'heureux fruits: il n'est pas douteux que le nom
liégeois ne ressaisisse actuellement, dans la statuaire et la peinture, le
rang que lui avaient assigné nos vieilles gloires artistiques.

Messieurs, ces réflexions amènent naturellement la pensée sur l'Acadé-
mie de Peinture. Cette institution se lie trop intimement aux choses
qui nous occupent en ce moment, pour que je ne ce dise pas au besoin de
vous en entretenir.

L'Académie, ouverte depuis cinq mois seulement, donne déjà des ga-
ges certains de succès. Grâce à une direction intelligente et ferme, grâce
au talent, au zèle des professeurs, les progrès des élèves en général sont
fort dignes de remarque; et pour un certain nombre d'entre eux, je dois
dire, sans craindre de rencontrer des contradicteurs, qu'ils sont hors de
la marche ordinaire des choses. Sous peu, un rapport circonstancié sera
adressé, par le comité de surveillance de l'Académie, au conseil commu-
nal. Ce rapport, en rendant compte des brillants succès obtenus, démon-
trera à quel point cette institution, qui, dès son début, dépasse toutes
nos espérances, mérite d'attirer l'attention de l'administration. On com-
prendra ses besoins si l'on considère que, sur 350 élèves qui sont in-
scrits, 520 seulement ont pu être admis; qu'il a fallu les répartir dans
trois locaux; que la classe de gravure ni celle de peinture n'ont pu en-
core être ouvertes, et qu'un tiers de la riche collection de plâtres dont la
ville a fait si heureusement l'acquisition a pu seulement être débarrassé.
Cette collection remarquable par le nombre et le choix des objets qui la



Le conseil des ministres s'est réuni mercredi sous la présidence du roi; dans cette réunion il a été décidé que les démissions des membres du collège électoral seront acceptées. Le MONITEUR publie ce matin l'arrêté suivant :

LÉOPOLD, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, salut.

Vu la démission donnée par les sieurs Rouppe, bourgmestre de Bruxelles; Van Volxem, Mareq et Verhulst-Vanhoegaerden, échevins de la même ville;

Prenant en considération que les sieurs Annemans, Barbanson Bourgeois, comte Cogen, Dansaert (Ch.), Defaeqz, Depage, Doucet, Engler, Fierlants, Froidmont, Gendebien, Glibert, Heyvaert, baron Vanderlinden d'Hoogvorst, Mastraeten, comte Meeus, Mettenius, Michiels, Rouppe, Mareq, Schumacher, Vander Elst, Van Gaver, Van Volxem, Verhulst-Vanhoegaerden, Wyns, conseillers communaux de la même ville, ont donné leur démission desdites fonctions;

Vu les arts. 20 et 57 de la loi communale;

Sur le rapport de notre ministre de l'intérieur et des affaires étrangères;

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1<sup>er</sup>. La démission des sieurs Rouppe, Van Volxem, Mareq et Verhulst-Vanhoegaerden, est acceptée.

Art. 2. L'assemblée des électeurs communaux de la ville de Bruxelles est convoquée pour le 31 de ce mois, à l'effet de pourvoir aux places devenues vacantes par les démissions ci-dessus.

Art. 3. Notre ministre de l'intérieur et des affaires étrangères est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 16 mai 1858.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le ministre de l'intérieur et des affaires étrangères, DE THEUX.

— On parle d'élire MM. Navez, peintre, et Eyraud-Goffin en remplacement de MM. Strens et Amédée de Beaufort, conseillers provinciaux.

BULLETIN DE LA CHAMBRE.

La chambre des représentants s'est occupée aujourd'hui de la loi sur le timbre. L'article premier a donné lieu à une assez longue discussion et à plusieurs amendements pour le timbre des effets de commerce. M. le ministre des finances a déposé un amendement fixant le timbre pour bons de caisses, billets au porteur, obligations, actions et tous autres effets à terme illimité, ou payables cinq ans après l'émission, savoir : Pour ceux de 250 fr., 25 centimes; de 250 à 500 fr., 50 c.; de 500 fr. à 1000 fr., 1 fr.; de 1000 à 2000 fr., 2 fr.; et ainsi de suite à raison de 1 fr. par 1000 fr. sans fraction. Cette proposition a été sous-amendée par M. d'Hoffschmidt qui a proposé une autre progression, savoir : 40 centimes, 75 centimes, 1 franc 50 et 3 francs.

M. le ministre des finances a rappelé que la section centrale n'avait fait aucune proposition, mais qu'elle avait engagé le gouvernement à examiner la question de savoir s'il ne conviendrait pas de faire payer un timbre plus élevé pour les bons au porteur et autres obligations qui ont le privilège de rester constamment en circulation sans renouveau de timbre, tandis que les billets à ordre et les promesses ordinaires ne restent dans la circulation que pour un temps limité. En proposant son amendement, il a donc cru concilier les intérêts du trésor avec les intentions de la section centrale.

M. Demonceau a demandé que ces amendements fussent renvoyés à la section centrale. M. Metz a alors fait remarquer que, d'après la marche de la discussion, il n'y avait pas probabilité qu'on arrivât à la fin de la loi avant la clôture de la session; il a en conséquence renouvelé sa proposition de disjoindre l'article 2 relatif au timbre des journaux. La chambre n'étant plus en nombre, aucune résolution n'a pu être prise.

Deux projets de loi ont été présentés par M. le ministre des affaires étrangères; le premier a rapport à un transfert de 55,000 fr. au budget des affaires étrangères, et le 2<sup>ème</sup> à la création d'une nouvelle classe de l'ordre Léopold. Ces projets ont été renvoyés à l'examen d'une commission nommée par le bureau.

Au commencement de la séance, on s'est occupé de la rec-

composent va être déposée à St-André aussitôt après l'exposition. Si l'on avait pu douter un instant de l'immense utilité des divers cours dont se compose l'enseignement de cette institution, il suffirait, pour la démontrer, de l'empressement des parents à demander comme une grande faveur l'admission de leurs enfants. Et cela se conçoit de la part d'une population éminemment industrielle, qui n'est restée étrangère à aucun art, à aucun métier, à aucune industrie. Chacun a donc d'utiles enseignements à y recevoir, et ces enseignements auront pour résultats le triple avantage de donner des artistes au pays, de perfectionner nos produits manufacturiers et de développer le goût en général.

Il ne faut pas en douter, MM., de cette foule qui se presse à l'entrée de l'école, de ces élèves si distingués déjà par leurs dispositions remarquables, il surgira quelques hommes à talents, et sûrement il n'est aucun d'entre les autres qui ne retirera beaucoup de fruits de la fréquentation de l'Académie. Mais, à part encore ceux qui, par état, feront usage des connaissances qu'ils vont acquérir, il n'en est aucun qui ne profite des leçons qu'il y puisera des diverses parties de l'art du dessin.

Acquérir les connaissances nécessaires pour apprécier les arts, c'est étendre le cercle de nos jouissances pour tous les âges de la vie, des jouissances intellectuelles les plus pures; c'est acquérir le moyen de juger de beaucoup de choses qui, incessamment, frappent nos sens à notre insu, c'est apprendre à connaître les règles du goût, et leur application est d'un usage fréquent. Le sens de la vue, exercé par la connaissance du dessin et l'habitude de voir et de comparer, semble être un sens nouveau qui multiplie nos sensations et les rend plus vives et plus intimes.

Le spectacle d'un beau pays, d'une nature variée dans ses formes, riche et éblouissante dans ses effets de lumière, dans sa suave perspective aérienne, plonge l'homme de goût dont l'œil est exercé dans une rêverie d'une douceur indicible; il admire; il cherche la cause des puissantes impressions qu'il éprouve, qui élèvent sa pensée, qui l'épurent et la reportent vers l'auteur des merveilles qu'il contemple. Seul, il a été heureux; silencieux et renfermé en lui-même les douces émotions qu'il vient de ressentir, il ne quitte qu'après le coucher du soleil et à pas lents des lieux dont il va conserver le souvenir et qu'il se promet de revoir. Et quel effet imaginez-vous que ce même spectacle eut produit sur l'homme qui ignore les arts, qui n'est nullement initié à leur magique mystère? Aucun; pour lui les beautés de la nature sont inaperçues; resté insensible, il n'a vu que solitude et monotonie, il n'a éprouvé que de l'ennui où l'au-

tification, réclamée hier, par M. Verdussen, relativement à la sortie des tulles. M. Desmet a réclamé une autre rectification relative à la sortie des batistes. La chambre n'a fait qu'un projet de ces deux objets et a fixé le droit de sortie sur des batistes à 40 centimes, au lieu de 14 p., et à 12 c. au lieu de 1 p. c. le droit de sortie sur les tulles.

Le sénat s'est réuni hier à une heure en comité secret. La séance publique reprise à deux heures, M. Thorn, au nom de la commission de l'adresse, a donné lecture du projet suivant qui a été adopté à l'unanimité :

« Sire,

La prochaine reprise des négociations près de la conférence de Londres, nous donne l'espoir fondé de voir enfin conclure cette paix si nécessaire à l'intérêt général de l'Europe. Le sénat croirait manquer à un de ses premiers devoirs, si dans cette grave circonstance, il ne se rendait auprès de Votre Majesté l'interprète du vœu général du pays. Ce vœu, sire, c'est que la marche des négociations permette de nous conserver les provinces de Luxembourg et de Limbourg, dont tous les intérêts sont depuis des siècles confondus avec les nôtres, et ne peuvent en être détachés sans un froissement dangereux.

La sagesse des hautes puissances qui, depuis les événements de 1850, ont fait tant de nobles efforts pour la paix de l'Europe, ne leur permettra point de méconnaître que, dans l'intérêt même de cette paix, il est désirable que ces populations puissent continuer de vivre sous des institutions qu'elles ont librement choisies avec nous, et sous lesquelles depuis sept ans elles sont calmes et heureuses.

Le sénat ose se flatter que Votre Majesté pour prix de sa constante sollicitude et des services qu'elle a rendus au maintien de la paix européenne obtiendra la conservation de l'intégrité du territoire belge.

La commission chargée par le sénat de la rédaction du projet d'adresse au roi, était composée de M. le baron de Stassart, président, et de MM. Thorn, Dumon-Dumortier, de Haussy et comte de Baillet.

Bruxelles, le 12 mai, (5 heures) — Le retard éprouvé par la malle de Paris: arrivée après deux heures et demie, a paralysé les opérations de la bourse; il s'est fort peu traité de valeurs, les cours étaient bien tenus. Fonds de l'Etat: dette active 2 1/2 p. c. 54 5/4 A., 5 p. c. 102 A., 4 p. c. 95 1/4 P., Société Générale titres en nom fl. 842 P., certificats au porteur émission de Paris 1790 P., Société de Mutualité 1201 25 (120 1/8) fait et P., Banque de Belgique 1416 25 (141 5/8); Canal de la Sambre à l'Oise 1100 (110 A.); 1102 50 (110 1/4) P.; Manufacture des Glaces 1250 (125 A.); Chemins de fer: Haut et Bas Flénu 1000 (100 P.); Sambre et Meuse 102 5/4 (513 7/5) et P., Société linière de Gand 1025 (102 1/2 A.); Bois de Hamandens 99 1/2 (497 50).

L'actif espagnol fait à 21 1/4 avant l'arrivée de la cote de Paris est monté à 21 7/8, après le cours connu et la nouvelle importation sur la déroutée de don Carlos.

Rien en huile, point de communications avec Anvers.

LIÈGE, LE 18 MAI.

CE QUE C'EST QUE LE COMITÉ LIBÉRAL

QUI PROPOSE M. NEEF AUX SUFFRAGES DES ÉLECTEURS.

L'Espoir nous donnait hier la définition du parti libéral: Voici en quels termes il s'exprimait: nous copions TEXTELEMENT :

« Le parti libéral se compose en général des hommes qui, n'aspirent ni aux places, ni aux pensions, ni aux honneurs, ne veulent dominer sur personne, et ne veulent pas être dominés par qui que ce soit; ÊTRE LIBRES sous un gouvernement véritablement représentatif, c'est-à-dire, n'être soumis qu'à des lois conformes au bien de tous, est l'objet de leurs désirs et de leurs poursuites. Ceux-ci font en général assez peu de bruit; et comme ils tiennent plus aux institutions qu'aux individus, comme il leur importe d'ailleurs assez peu que tel homme soit ministre plutôt que tel autre, pourvu que celui qui l'est soit obligé de gouverner dans un sens national, ils n'ont aucune formule convenue. »

Fort bien! Mais peut-on reconnaître ce caractère aux hommes qui composent le COMITÉ LIBÉRAL, établi à Liège, et qui viennent d'adopter, M. Neef, pour leur candidat aux prochaines élections?

L'Espoir va répondre, pour nous, à cette question: Écoutez-le bien vous tous qui tenez à connaître ce qu'il appelle hier la FERMETÉ DE SES CONVICTIONS ET DE SES PRINCIPES!

tre a vu avec émotion, avec un recueillement religieux, la création brillante dans toute sa splendeur.

J'entends quelquelque dire par ceux qui jugent froidement les arts: « Un jour viendra où nous aurons plus d'artistes à talent que de moyens de les utiliser. » Messieurs, si cette pensée était vraie, elle serait décourageante pour les artistes. Heureusement, elle peut être facilement combattue: pour être vraie, il faudrait que le goût des arts ne se développât pas en même temps que les talents; il faudrait qu'avec le goût des tableaux, par exemple, ne vint pas le désir d'en avoir; il faudrait que la connaissance des arts, en épurant nos goûts, nos habitudes, en nous disposant aux plaisirs de l'intelligence, ne nous préparât pas à faire à de nobles jouissances le sacrifice de plaisirs vulgaires et coûteux qui ne flattent que la vanité et ne laissent après eux que le vide et le regret inséparables des folles dépenses. Je ne crois pas, messieurs, que cela soit à craindre; la fortune publique s'accroît, et la tendance bien prononcée vers tout ce qui tient au développement de la pensée en détermine, il ne faut pas en douter, un bon emploi; et, certes, il n'en est pas de plus noble, de mieux entendu, que celui de protéger les artistes.

Que d'or répandu souvent avec profusion pour des plaisirs qui ne durent que quelques heures, qui eût suffi à l'acquisition d'objets d'art précieux dont la valeur se conserve et s'accroît et qui eussent été une source intarissable d'agréments et de plaisirs tranquilles.

Il faut se défendre de partager la froide pensée de ceux qui appréhendent que l'entraînement, trop grand peut-être, qui se remarque pour les opérations industrielles ne soit un obstacle aux pensées qui réclament les arts, à la protection qui doit en être la conséquence. Non, Messieurs, le temps s'éloigne, n'en doutons pas, où l'aristocratie financière, où la puissante industrie surtout, qualifiaient de valeur morte celle des cabinets de tableaux.

Toute la puissance productive, toutes les ressources du pays, il est vrai, se concentrent dans l'industrie; mais les artistes seront appelés à partager les bénéfices de l'industriel opulent. La haute industrie est aujourd'hui exercée par des hommes que leur instruction et leur goût porteront à aimer et à protéger les arts.

Il reste, Messieurs, une tâche importante et fort difficile à remplir: celle de rendre compte de l'exposition. Il ne peut s'en agir que dans certain temps; il faut, avant de l'entreprendre, avoir beaucoup vu, avoir beaucoup jugé et beaucoup comparé; il faut, pour apprécier toute

Ce qui suit est LITTÉRALEMENT extrait de son numéro du 24 septembre 1856.

« Le comité dit libéral a tout-à-fait méconnu sa position dans les prochaines élections provinciales; il s'est fourvoyé par la malencontreuse élucubration de sa première réunion. Réduit à de trop faibles proportions pour en imposer à l'opinion par ces majorités qui soumettent toutes les résistances et rallient les honnêtes gens, il n'avait qu'un moyen de conserver la puissance qu'il avait conquise dans les dernières élections communales, c'était d'obtenir à tout prix, par le sacrifice des intérêts de COTERIE, de CAMARADERIE, de NÉPOTISME et d'INDIVIDUALISME, un succès complet, assuré, incontestable. Un choix d'hommes CAPABLES, DÉSINTÉRESSÉS, INTÈGRES, CONSCIENCIEUX, expérimentés dans les affaires, était le seul moyen de ne pas se trouver à la fois faible de nombre et isolé d'opinion. L'instinct de la conservation de son influence lui en faisait un devoir impérieux; mais il ne l'a pas senti, quoique cependant les avertissements de la presse ne lui aient pas manqué, et qu'ils ne soient vraiment significatifs que par l'accord à cet égard des journaux et des esprits prévoyants et bien intentionnés. C'est du moins l'impression produite sur tout le monde. Compromettre un si bel avenir, après avoir obtenu un succès aussi éclatant que celui des dernières élections communales, ne se comprend que par l'événement qui accompagne d'ordinaire la victoire, nous ne dirons pas d'un parti, mais d'UNE COTERIE; car nous ne trouvons pas de nom plus convenable pour qualifier une réunion dont l'œuvre repose sur de mesquines combinaisons. Ce comité avait cependant de bien belles chances, il faut l'avouer, s'il avait donné à ses actes un caractère de probité politique et de désintéressement personnel qui leur manque; ses démarches auraient été profitables, même quand il n'aurait obtenu aucun résultat au moment fatal où on compte les votes.

« La réaction qui a suivi les élections communales, œuvre des mêmes hommes, aurait dû les éclairer; elles ont été une cause de division entre ceux qui ont des intérêts communs, quoique professant des opinions différentes. Il en est de même aujourd'hui pour les élections au conseil provincial; les actes du comité, ses choix ont même produit une réaction plus profonde, puisqu'ils ont jeté la discorde entre ses membres, et que, s'il existe encore de nom, le comité n'est plus que de fait.

Dans son n<sup>o</sup> du 28 septembre, l'Espoir, revenant sur les accusations qu'il avait adressées au comité libéral, les maintient et les confirme en ces termes :

« Le premier des reproches que nous avons adressés au comité, c'est celui d'être composé UNIQUEMENT D'AMIS, DE PERSONNES LIÉES D'AMITIÉ OU D'INTÉRÊT, QUI SEMBLAIENT AVOIR PRIS L'ENGAGEMENT DE SE POUSSER MUTUELLEMENT AUX AFFAIRES; ce reproche était fondé; aussi l'INDUSTRIE; l'un des organes du comité, en est-il lui-même convenu, et le lui a-t-il dit, avant nous. A ces reproches nous en joignons d'autres: Nous avons trouvé peu délicat, que, sur sept membres dont se compose le comité directeur, six de ces messieurs fussent portés candidats au conseil provincial, et le public a pensé comme nous. »

Dans le même n<sup>o</sup>, on lit encore :

« Il est de bonnes gens qui, à l'exemple du Courrier belge, s'imaginent bénévolement que nous avons voulu jeter la désunion dans les rangs des libéraux, mais dans toute cette affaire, nous n'avons eu que le tort, envers le comité, d'avoir prévu que des hommes réunis NON DANS L'INTÉRÊT DES PRINCIPES ET DU BIEN-ÊTRE PUBLIC, MAIS GUIDÉS POUR LA PLUPART PAR LEURS INTÉRÊTS PRIVÉS, ne tarderaient pas à se désunir, et c'est ce qui est arrivé. »

Ce n'est pas tout. Le Journal de la Province, après la publication de cette sortie contre le comité libéral, s'unit au Courrier belge pour reprocher à l'Espoir d'avoir voulu jeter la désunion dans les rangs des libéraux. L'Espoir repoussa cette attaque, et lui répondit, dans son numéro du 29 septembre :

« Il est faux et mensonger que nous ayons voulu jeter la désunion et la discorde dans les rangs des libéraux; mais il est vrai que nous avons combattu le comité de l'union libérale, que nous avons critiqué ses actes, que nous avons signalé les dangers qu'il y aurait à se livrer aux mains de quelques hommes, qui se sont saisis du mouvement de réaction manifesté contre le parti catholique-

l'importance de cette tâche, se mettre à la place des jeunes artistes qui attendent avec anxiété le jugement qui va être rendu. Il faudrait être artiste soi-même pour comprendre ce qui se passe en eux. Ce travail qui va être jugé, en quelques minutes peut-être, est le résultat d'études longues et pénibles auxquelles l'artiste a tout sacrifié, jusqu'à sa santé; cependant l'éloge ou le blâme peut échapper avec irréflexion, et cependant ils sont pour lui une question d'existence, pour lui c'est la vie ou la mort.

Le compte à rendre réclame donc des connaissances variées de l'art, une grande habitude de juger et beaucoup de prudence. Une critique sage, raisonnée et consciencieuse éclaire et porte ses fruits; une critique irréfléchie, faite sans convenance, blesse, irrite, manque son but et peut compromettre l'avenir d'un jeune artiste dont les dispositions seraient d'ailleurs incontestables.

La commission, messieurs, dans l'intérêt de sa mission, forme le vœu ardent que ce travail soit fait avec discernement et avec une impartialité parfaite; qu'il soit toutefois vrai et sévère quand il le faut, mais toujours avec justice, avec cette bienveillance d'un ami des arts qui connaît toutes les difficultés et sait les apprécier; la commission, messieurs, exprime ce vœu avec d'autant plus de faveur qu'elle considère le compte à rendre comme une chose qui doit compléter ses soins et en assurer les fruits.

En présence des avantages bien démontrés qui résultent des expositions, la commission de la société a pensé qu'un moyen de les rendre plus riches et plus utiles encore était de chercher à s'entendre avec les villes principales de la Belgique, où de semblables institutions existent, pour éviter que, dans le court espace de quelques mois, plusieurs expositions aient lieu, circonstance qui se présente souvent et qui nuit essentiellement aux expositions.

La commission présentera donc, en assemblée générale, le projet d'un arrangement qui consisterait à régulariser entre les villes les époques des expositions, de manière qu'elles ne soient pas trop rapprochées les unes des autres et qu'il n'y en ait qu'une annuellement en Belgique. Elle proposera aussi qu'un égal subside soit voté annuellement par chacune des villes associées au profit de celle dans laquelle l'exposition aura lieu. Cette disposition aurait pour résultat de mettre à même chaque ville, à son tour d'exposition, de faire des achats plus importants sans que les subsides fussent plus élevés qu'ils ne le sont actuellement.

Il est fortement à désirer que ce projet, qui est dans l'intérêt de toutes les villes d'expositions, puisse recevoir son exécution.



ministériel, pour l'exploiter à leur profit et dans leur intérêt privé.

Plus loin, dans le même numéro, on lit encore : « Nous n'avons pas été favorables à la candidature de M. Delfosse, parce que nous avons regardé l'opposition systématique et exagérée constamment suivie par ce candidat comme nuisible aux principes libéraux qu'une telle opposition tend sans cesse à compromettre, et les électeurs nous ont donné raison en ne lui accordant que 177 voix sur 507. Est-ce là un succès dont le comité libéral et le Journal de Liège et de la Province doivent tant se vanter? Les principes politiques de tolérance et de modération que nous professons, ne l'ont-ils pas emporté sur les principes exagérés, exclusifs et intolérants du comité de l'union libérale? »

Toujours dans le même numéro, l'Espoir, répondant aux railleries du Journal de la Province, sur la minime influence que ce dernier attribuait à l'Espoir, s'exprime ainsi : « Le Journal de Liège et de la Province, pour prouver la minime influence que nous exerçons sur l'opinion publique, dit qu'un des actionnaires de notre journal n'a pu obtenir, lors des élections communales, que le cinquantième des voix. Nous rappellerons à notre confrère, pour montrer son immense influence, que le comité libéral a voulu porter comme candidat au conseil communal, M. Jacques Desoer, imprimeur et propriétaire du Journal de Liège, et que faute de voix pour l'appuyer, ses amis ont été obligés de l'engager à se retirer. »

Si l'organe officiel du comité l'ignore, nous lui rappellerons que, lors des élections de la commune, des démarches, répétées pour les élections au conseil provincial, ont été faites à diverses reprises auprès de plusieurs de nos actionnaires pour les engager à se laisser porter sur la liste du comité de l'union libérale, et que toujours elles ont été accueillies par un refus formel, les principes que nous professons ne pouvant concilier avec ceux du comité. Un des envoyés a eu même la naïveté, dans un moment d'épanchement, d'avouer que c'était pour se rendre le journal favorable! »

Eh bien, tout ceci n'est-il pas édifiant? En 1856, l'Espoir tonnait contre le comité libéral qui se compose, aujourd'hui encore, des mêmes hommes dont il se composait en 1856; il leur reprochait leur esprit de coterie, de camaraderie, de népotisme, d'individualisme; il leur reprochait même leur manque de probité politique et de désintéressement personnel; il leur reprochait d'être guidés, la plupart, par des intérêts privés, et d'avoir pris en quelque sorte l'engagement de se pousser mutuellement aux affaires; il leur reprochait d'être exagérés, exclusifs, intolérants, et de vouloir exploiter, à leur profit et dans leur intérêt privé, la réaction qui s'était manifestée contre le parti catholique-ministériel. Il déclara enfin que les principes qu'il professait ne pouvaient concilier avec ceux du comité.

Et en 1858, oubliant tout ce qu'il a dit et écrit contre le comité libéral, oubliant ses principes antérieurs, ses convictions précédentes, l'Espoir se rallie à ce comité, dont le personnel n'est pas changé, dont le quartier-général est encore là où il était en 1856, dont le drapeau est toujours le même, et il adopte bénévolement le candidat de ce comité!

Mais nos lecteurs en verront encore bien d'autres.

Nous avons accusé le Journal de la Province de céder trop souvent aux inspirations d'un esprit exclusif et intolérant, et de préférer, dans certaines circonstances, un libéral imbécille ou servile, à un catholique éclairé ou indépendant. Aussitôt le Journal de la Province s'empare de ces deux épithètes et les applique à M. Neef. Nous protestons contre cette fausse interprétation de notre pensée et nous déclarons que nous n'avons pas voulu parler de M. Neef. Quelques jours s'écoulent. Le Courrier de la Meuse, dans un article sur les élections, et au milieu d'une phrase conçue en termes tout aussi généraux que ceux dont nous nous étions servis nous-mêmes, laisse échapper les mots : HOMME STUPIDE. Aussitôt le Journal de la Province de s'écrier de nouveau : c'est M. Neef que vous avez voulu désigner; c'est à M. Neef que cette injure s'adresse! Mais quelle idée le Journal de la Province se fait-il donc de son candidat? Ne saurait-on parler d'un homme imbécille ou stupide sans attaquer M. Neef? Il faut que ce journal soit bien convaincu de la faiblesse de sa cause; car il ne recule pas même devant la nécessité de dénaturer la pensée de ses adversaires et de torturer leurs paroles, dût-il en jaillir des suppositions offensantes pour M. Neef.

Le sénat a adopté hier, à l'unanimité, 24 projets de loi relatifs à des naturalisations, au nombre desquelles figurait celle de M. Fuss, professeur à l'université de Liège. — M. Alerne a continué hier ses débuts à Bruxelles, dans le rôle de Lorenzo de Fra-Diavolo. Il s'est bien tiré de cette épreuve, disent les journaux, et il a été applaudi après la romance du troisième acte.

Nous venons de voir un superbe buste en bronze, de grandeur naturelle, représentant le Roi Léopold, par M. Bueckens, d'Anvers, notre compatriote, professeur à l'Académie des Beaux-Arts de Liège. Ce travail fait beaucoup d'honneur à son auteur, et prouve que la Belgique possède de grands artistes dans toutes les branches des Beaux-Arts. M. Bueckens, dont le talent supérieur avait été apprécié par les rois de Prusse et de Bavière, a été appelé par ces souverains et a exécuté pour eux plusieurs travaux. Mais, malgré la faveur dont il jouissait, l'amour de la patrie l'a ramené en Belgique, et nous nous félicitons de le posséder, puisqu'il formera parmi nous des héritiers de son beau talent.

(COMMERCE BELGE.)

Le comité directeur, institué à Arlon pour protester contre le morcellement du territoire, se compose de onze membres. M. Dubois, président du conseil provincial, est à la tête; un frère et un cousin de M. Nolhomb en font également partie avec quatre membres, tant de la députation permanente que du conseil provincial. Il discute deux adresses à la chambre des pairs de France et à la chambre des communes d'Angleterre.

(CONST. DES FLANDRES.)

— On lit dans le Messager de Gand :

On nous communique un extrait d'une lettre d'une date toute récente, adressée des provinces rhénanes à un habitant de cette ville. Il n'y est pas fait mention d'une concentration de troupes, proprement dite, sur un seul point de la frontière qui avoisine la Belgique; mais on y dit que depuis quelque temps les garnisons de toutes les villes ont été augmentées considérablement, et de manière à former un total fort respectable. Le correspondant évalue à plus de trente mille hommes de troupes d'élite le nombre des soldats répartis dans les provinces rhénanes. La Prusse, dit-il, est préparée à tous les événements.

— On écrit de Valenciennes, le 15 mai :

Jusqu'à présent on n'apprend pas que des ordres aient été donnés pour de nouveaux mouvements de troupes.

— On lit dans le Journal d'Aix-la-Chapelle, sous la date du 15 mai :

Non seulement les journaux belges mais encore les journaux français parlent tous de grandes masses de troupes que la Prusse concentrerait dans les provinces rhénanes par suite de mouvements de troupes en France et de démonstrations des Belges contre l'exécution des 24 articles. Chez nous on ne sait rien d'aucune dislocation de troupes et il n'y a que l'appel de la landwehr, pour les exercices ordinaires du printemps, qui puisse avoir donné lieu à de pareils bruits.

— On mande de Cologne, le 10 mai :

Dans l'assemblée des actionnaires du chemin de fer vers la frontière de Belgique, qui a eu lieu aujourd'hui, M. Von Oppen a lu un rapport au nom de la commission et a conclu à l'augmentation du capital de un million et demi de thalers de Prusse. La discussion a roulé sur cet objet et il a été décidé que la commission annoncerait l'émission du nombre d'actions nécessaires. Une seconde proposition sur le point de jonction arrêtée avec l'ingénieur belge Simon a été adoptée; d'autres propositions ont été faites sur les stations établies à Aix-la-Chapelle et à Duren, et sur les marchés à contracter pour des bois et des pierres, plusieurs ont été rejetées et d'autres ajournées à une prochaine assemblée.

CONSEIL COMMUNAL.

Séance du 17 mai 1858. — Absents : MM. Lefebvre (malade), Tilman, Billy, Hennequin, Forgeur, Constant, Tombeur (malade), Lion et Koeler.

Voici les communications :

1° Les pompiers réclament une augmentation de solde.

2° MM. Léonard Modave et autres demandent que la ville fasse construire un égout dans la rue du Collège.

3° MM. Marchandise frères demandent à acquérir une parcelle de terrain entre la rue de la Cathédrale et celle de la Syre.

4° Délibération de la commission des hospices relative à la main levée d'une inscription prise contre les enfants boulangers.

5° Candidats présentés par le bureau de bienfaisance pour le remplacement de M. Groetelaes, curé de St-Nicolas, en qualité de membre de ce bureau.

6° Délibération du bureau de bienfaisance relative à la main levée d'une inscription prise contre le sieur Noppius-Dubois.

7° Délibération du même par laquelle il estime qu'il y a lieu d'accepter les offres faites par M. de Laminne, fondé de pouvoirs des héritiers Grumel, relativement à deux pièces de terre qui n'ont pu être renseignées dans la commune de Voroux-lez-Liers.

8° Décision de la députation permanente rejetant l'indemnité de 5,000 francs en faveur du bureau de bienfaisance et des artistes et employés du théâtre.

9. M. le directeur du Mont-de-Piété fait connaître qu'il a réintégré dans la caisse communale la somme de 10,000 fr., avancée par la ville.

10. M. Hubart, Macors et Dejzjzjan demandent que la ville fasse construire un canal dans la rue Laruelle.

11. M. Sansé directeur du spectacle demande que la ville lui accorde un subside de 55,000 fr. pour l'année théâtrale prochaine; dans la négative, il volera de ses propres ailes, et usera de la liberté accordée aux représentations dramatiques.

Le comité général sera convoqué dans le plus court délai possible, pour examiner la lettre de M. Sansé.

M. le bourgmestre remet la présidence à M. Piercot, afin de présenter un rapport sur l'organisation de l'école du soir pour les jeunes filles et les femmes adultes et le porte :

1° Que le personnel de l'école du soir pour les jeunes filles et les femmes adultes sera composé a) d'un instituteur; b) d'une sous-maitresse, c) de deux secondantes.

En admettant pour le personnel enseignant un système mixte, on a été guidé par la considération que peu de femmes ont une instruction assez solide et assez variée pour être à la tête d'une école où seront admises des personnes de tout âge.

2° Que la somme de 2400 frs., portée au budget de 1858 pour le personnel de cette école, sera répartie d'une manière différente de celle qui s'y trouve indiquée :

Instituteur, . . . . . 1200 fr.

Sous-maitresse, . . . . . 500

2 secondantes à . . . . . 550 chacune.

Le personnel enseignant des écoles du jour, soit pour les filles, soit pour les garçons, ne sera pas choisi à cause de la fatigue des leçons tant du matin que de l'après-dîner, et de la nécessité pour les sous-maitresses et les secondantes de suivre les cours de l'école normale qui se donnent aux mêmes heures que les leçons de l'école du soir.

3° Qu'un appel soit fait par la voie des journaux aux personnes qui se croiraient les titres nécessaires pour être admises.

4° Que le local de l'école de St-Pierre soit désigné pour la tenue de l'école du soir.

5° Que le programme de l'enseignement soit incessamment soumis à l'approbation du conseil communal.

La discussion est ouverte sur ces conclusions.

MM. Dehassé et Chefnex demandent que cette école soit établie dans le quartier de l'Est comme le plus populeux.

D'autres membres appuient la proposition de la commission d'instruction publique, et font remarquer que le local de St-Pierre est le point central de trois quartiers de la ville.

Toutes les conclusions sont admises à l'unanimité, y compris celle de l'emplacement de l'école à St-Pierre.

M. Jamme, au nom de la même commission, propose de nommer deux secondants en plus à l'école préparatoire où le nombre des élèves est de 584.

Il a été reconnu par l'expérience que le plus grand nombre d'élèves qu'on puisse confier à un secondant est de 40, et dans l'état actuel, quoiqu'il y ait deux instituteurs, un sous-maitre et 5 secondants, deux de ces derniers ont l'un 68 élèves et l'autre 78.

Il propose en conséquence au conseil, de voter un fonds de 500 fr. pour deux secondants de 5<sup>e</sup> classe au traitement de 250 fr.

Cette conclusion est admise à l'unanimité des membres présents.

En troisième lieu M. Jamme propose d'accorder 85 fr. de plus en faveur de la femme de peine de l'école des garçons de l'Est et de l'école gardienne tout à la fois.

Cette conclusion est admise avec la condition que la femme de peine devra se faire aider.

Le conseil approuve la délibération du bureau de bienfaisance relative au paiement d'une somme de 600 fr. 08 c. pour frais de justice

Il donne un avis favorable sur la délibération de la fabrique de St-Christophe relative à l'acceptation d'un legs de feu de Donnée.

Il accorde un crédit de 91 fr. 21 c. pour remboursement de frais de transports de mendicants;

Il décide qu'il sera offert au sieur Renson 5 fr. par mètre de terrain qu'on lui a enlevé pour la voirie en 1854, rue des Potiers.

Il approuve une délibération par laquelle les hospices demandent un crédit supplémentaire de 5,698 fr. 58 c.

Il donne un avis favorable sur la délibération du conseil de fabrique de Saint-Antoine, relative à l'acceptation d'un legs fait par Mlle. Frankenthal.

Il vote le paiement d'un état de frs. 105 13 c. pour frais relatifs aux courses des chevaux de 1857, sur l'allocation pour dépenses imprevues.

Le conseil, dans sa séance à huis-clos, a nommé la veuve Grenier en remplacement de M<sup>me</sup> Lecrompt, démissionnaire de ses fonctions de 2<sup>me</sup> surveillante de l'école gardienne du Sud.

LAMARTINE, et le capitaine MARRYAT : tels sont les auteurs sous les auspices desquels vient de s'ouvrir la 5<sup>e</sup> série de 1858 du *Muséum Littéraire*, en publiant : LA CHUTE D'UN ANGE et le *COMMERCANT NAUFRAGE*. Ces ouvrages seront suivis de MOUSTACHE, production nouvelle de notre compatriote PAUL DE KOCK, puis de ANGELICA KAUFFMAN, roman historique du plus haut intérêt et qui placera son auteur au rang des premiers romanciers de l'époque. Cette série ne laissera rien à désirer : Excellent choix d'ouvrages, élégance typographique remarquable, bon marché extraordinaire (70 centimes le volume) tels sont les titres qui justifient le succès dont jouit le *Muséum Littéraire* publié par M. Jamar. Cette jolie collection, qui sera bientôt dans toutes les mains, convient surtout aux bibliothèques des châteaux, des maisons de campagne, en ce que, donnant à un prix très minime tout ce que la littérature offre de nouveautés intéressantes, elle suffit en général aux délassements littéraires de la vie de campagne et dispense, d'un autre côté, de mettre à la disposition de tous les visiteurs des éditions de grand prix, dont les formats du reste sont presque toujours incommodes. (Voir aux annonces le détail des ouvrages publiés en 1858).

La vie est un fardeau quand on est malade, non est vivere, sed calere vita; il faut donc chercher les moyens hygiéniques les plus convenables pour conserver la santé, et sous ce rapport nous ne craignons pas d'accorder la préférence au *Kaiffa d'Orient*, nouvelle substance dont vient de s'enrichir la science et la chimie culinaire. Le Kaiffa convient pour l'alimentation des gens faibles, des dames, des enfants, des convalescents; il guérit les gastrites, le marasme, les coliques, irritations nerveuses et les maladies de poitrine, telles que rhumes, phthisie, catarrhes et toux rebelles. Plus de soixante médecins de la faculté de Paris ont donné des attestations légales de son efficacité et voici en quels termes l'un d'eux en a rendu compte : « Je soussigné certifie que la substance désignée sous le nom de Kaiffa, aliment aussi sain que léger, peut remplacer avec de grands avantages le chocolat et le café au lait, surtout dans les débilités causées par de longues gastrites et que je n'ai qu'à me louer de son usage dans tous les cas semblables. Paris le 4 janvier 1855. Signé Grimaud, docteur en médecine de la faculté de Paris. Vu par nous, maire du 11<sup>e</sup> arrondissement pour légalisations. Paris, 18 janvier. Signé Desmonts, adjoint (1).

(1) Dépôts autorisés chez MM. les pharmaciens suivants : Lafontaine, à Liège; Vandervelde, à Anvers; Cavenaille fils, à Audenaerde; Vanotrive Pollet, à Bruges; Descordes Gauthier, à Bruxelles; Wanty, à Beaumont; Algrain, à Binche; Vander Espt., à Courtrai; Fagot Briquet, à Couvin; Estreventar, à Dour; Massot Froment, à Gand; Rasquinet, à Huy; Smout, à Louvain; A. Dewitte, à Leuze; Lechen, à Luxembourg; Putsage, à Mons; Minne, à Menin; Demaret, à Namur; Limauge, à Peruwelz; Roy, à Renaix; Carette, à Tournay; Etienne, à Verviers. — Ils délivrent gratis une brochure in-8<sup>o</sup> intitulée : Conseils d'Hygiène et de Médecine usuelle, par un docteur de la faculté de Paris.

VILLE DE LIÈGE.

Le collège des bourgmestres et échevins. Vu la délibération du conseil communal du 31 mars dernier, relatif à l'acquisition à faire par la ville de l'ancien couvent des Clarissés appartenant aux hospices, à l'effet d'y bâtir un édifice propre à recevoir le collège municipal et l'école normale. — Arrête :

Le plan de la propriété dont il s'agit restera déposé au secrétariat de la ville pendant 15 jours. Le public peut en prendre connaissance dans ce délai et faire sur l'acquisition projetée telles observations qu'elles jugeront utiles.

Le présent sera publié par la voie des journaux et affiché tant sous le perron de l'hôtel de ville, qu'à la porte de l'église de St. Jacques.

Liège, le 14 mai 1858. Le Président, Louis JAMME.

Le collège des bourgmestres et échevins procédera, jeudi 24 de ce mois, à midi, dans l'une des salles de l'hôtel de ville, aux adjudications suivantes :

1° Travaux à exécuter pour la reconstruction des murs de quai et autres ouvrages d'art, le long de la rive droite de la Meuse en Pêcheur, et de l'embranchement de la rivière dite Trou-Saucy, en amont de l'abbattoir.

2° Travaux à faire pour la reconstruction du mur longeant le biez de la Rivelette, quartier de l'Est, en amont et en aval du pont de pierre.

3° Reconstruction et réparations à exécuter à l'église et à la maison presbytérale de Ste.-Walburge.

On peut voir les cahiers des charges au secrétariat de la ville.

A l'hôtel de ville, le 14 mai 1858.

Le président, Louis JAMME.

DIVAGATION DES CHIENS.

L'administration informe de nouveau les habitants que la destruction de tous chiens trouvés divaguans, a lieu dans les divers quartiers, et elle les invite instamment à prendre les mesures nécessaires pour éviter les suites fâcheuses de leur imprévoyance à cet égard.

A l'hôtel-de-ville, le 14 mai 1858.

Le président, Louis JAMME.

Le collège des bourgmestres et échevins prévient le public que la liste arrêtée par la députation permanente du conseil provincial pour 1858, contenant les noms des personnes admises à exercer dans cette province les diverses branches de l'art de guérir, est déposée au secrétariat de cette commune, où chacun peut en prendre connaissance.

A Liège, le 14 mai 1858.

Le président Louis JAMME.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE DU 16 MAI.

Naissances : 1 garçon.

Décès : 4 garçons, 1 fille, 2 hommes, 1 femme, savoir : N. J. Coclet, âgé de 70 ans, serrurier, faubourg St.-Gilles, époux de Marie Françoise Dumoulin. — H. F. Thomson, cordonnier, âgé de 50 ans, pont St.-Nicolas; époux de Catherine Josephe Lamaille. — Marie Josephine Louise Bury, âgée de 32 ans, sans profession, quai St.-Léonard, épouse de François Désiré Penonnat.

Du 17. — Naissances : 2 garçons, 3 filles.

Mariages 10, savoir entré : H. J. Debrassinne, négociant à Ans et Glain, et Joachinne Josephe Plomieux, négociante, place du Marché. — Ad. F. Em. Poppé, 1<sup>er</sup> lieutenant au 95<sup>e</sup> régiment de ligne, domicilié à Termonde, et M<sup>me</sup> Ant. Elis, Bellefroid Vanhove, rentière, Mont St.-Martin. — H. J. Grenson, sans profession, à Hucorgne, et Marie Catherine Jos. Renard, négociante, Sous la Tour. — Guill. Jos. Lejeune, mouleur en sable à la Boyerie, et Jne. Jos. Dreze, couturière en Bèche. — L. A. Planché, journalier, faubourg St.-Laurent, et Th. Paquot, journalière, faubourg Ste.-Walburge. — N. F. Lejeune, cultivateur, rue Naimette, et J. B. H. Lambert dit Biron, sans profession, rue St.-Severin. — M. Sougné, menuisier, faubourg d'Amercoeur, et M. B. Lejeune, journalière, même faubourg. — A. Fabry, serrurier, derrière St.-Martin, veuf de M. D. Simonis, et Marguerite Wilmette, cuisinière, rue St.-Adalbert. — N. W. Mostert, marchand tanneur, à Malmédy, et J. M. H. Vercken, sans profession, sur Avroy. — Ch. U. L. Trazenster, marchand brasseur à Beaufays, et J. G. Beaujean, négociante, faub. d'Amercoeur.

Décès : 2 garçons, 2 filles, 1 homme, savoir : François Pierre Smeyers, ébéniste, âgé de 21 ans, rue des Clarisses, célibataire.



THÉÂTRE ROYAL DE LIÈGE.

Aujourd'hui vendredi 18, la première représentation D'OBÉRON, opéra féerie en 5 act. s.

ANNONCES.

AVIS A MM. LES AMATEURS DE CHEVAUX.

M. HILGERS, marchand de chevaux, a l'honneur d'annoncer qu'il est arrivé ici avec des BEAUX CHEVAUX DE SELLE DE VOITURE et de TILBURY, chez M. DUBOIS, au Chariot de Brabant, Faubourg St.-Marguerite. 755

Vente de Meubles

POUR SORTIR DE L'INDIVISION,

AUTORISÉE PAR JUGEMENT DU TRIBUNAL CIVIL DE LIÈGE.

MARDI 22 MAI 1858 et jours suivants, à 9 heures du matin, à l'hôtel du CANAL DE L'OURTHE, à Tilff, il sera procédé par le ministère du notaire RADELET, de résidence à Ougrée, à la vente publique :

- 1° Des effets mobiliers garnissant ledit hôtel.
- 2° Du fonds de commerce de vins, épicerie, etc.
- 3° De deux bateaux d'Ourthe. 4° Et d'une quantité de pierres de taille provenant des carrières de Cheret et de S<sup>te</sup>-Anne.

Le tout appartenant pour douze quatorzièmes à M. MENTION et ses enfants, et pour le surplus aux mineurs GHAYE.

ARGENT COMPTANT.

M<sup>r</sup> MENTION prévient le public que ne dégageant rien son hôtel, il sera toujours prêt à recevoir les personnes qui jusqu'ici l'ont honoré de leur confiance. 754

VENTE PUBLIQUE

POUR SORTIR DE L'INDIVISION

DE DEUX

SUPERBES BOIS

D'ORIGINE PATRIMONIALE SIS DANS LE CANTON DE HOUFALISE,

PROVINCE DE LUXEMBOURG.

LUNDI ONZE JUIN 1858, à dix heures du matin,

il sera procédé en l'étude du notaire JADOT, à MARCHÉ,

A LA VENTE PUBLIQUE AUX ENCHÈRES

DE DEUX

BOIS DE HAUTE ET BELLE FUTAIE

Esence de hêtre en plein rapport.

Le premier nommé la CEDROGNE d'une contenance de 750 hectares 15 ares 60 centiares. Il s'y trouve une tourbière de 30 hectares dont l'exploitation n'a pas encore été commencée.

LE SECOND DIT S<sup>te</sup>-PIERRE HEZ, avoisinant le premier, d'une contenance de 185 hectares 40 ares 94 centiares.

Le Bois de Cedrogne est traversé d'un bout à l'autre sur la nouvelle route de Liège à Bastogne, laquelle se continue dans ce moment de Bastogne à Neufchâteau, sa situation ne laissera donc rien à désirer pour le transport des charbons aux forges et fournaux des environs de Liège, Arlon, Virton, Neufchâteau, et encore du fond de Mersch par la route de Wilz à Ettelbruch maintenant en construction.

Ces Bois, libres de tous droits d'usage et parfaitement limités, se vendront séparément, mais ils pourront être réunis et vendus en un seul lot si on le trouve convenir. Il sera accordé beaucoup de facilités pour le paiement du prix de vente.

S'adresser, pour tous renseignements audit M<sup>r</sup> JADOT, à M<sup>r</sup> JACOMIN, notaire à Houffalize, et à monsieur LEJEUNE D'HUMAIN, rue du Pont-d'Avroy, n<sup>o</sup> 587, à Liège; et pour voir les Bois aux gardes Boulanger, aux tailles, Pirson à Houffalize, et Henry à Mont-le-Bon.

LE MÊME JOUR à dix heures après midi, le notaire JADOT procédera également en son étude,

A LA VENTE PUBLIQUE AUX ENCHÈRES,

D'un beau Bois Futaie

Sur taillis, essence, chêne et hêtre appelé le Bois de Journal, d'une contenance de 157 hectares 82 ares 61 centiares.

Ce Bois, libre de tous droits d'usage, est situé à 2 1/2 lieues de Marche, 2 de la rivière d'Ourte, entre l'ancienne et la nouvelle route de Marche à Bastogne.

Il sera accordé beaucoup de facilités pour le paiement du prix de vente.

S'adresser audit notaire JADOT pour tous renseignements, et pour voir la propriété au garde MATHIEU à Champlon. 712

70 CENTIMES

LE VOLUME, AU LIEU DE

7 FRANCS 50 C.

MUSÉUM LITTÉRAIRE.

3<sup>e</sup> SÉRIE DE 1838.

EN VENTE :

LA CHUTE D'UN ANGE, par Lamartine, 2 vol.  
LE COMMERCANT NAUFRAGE, par le capitaine Marryat, 2 vol.

SOUS PRESSE :

ANGELICA KAUFFMANN, par L. de Wailly.  
MOUSTACHE, par Paul de Kock.  
PAULINE, par Alexandre Dumas.

LES 1<sup>re</sup> ET 2<sup>e</sup> SÉRIES DE 1858

se composent des ouvrages suivants :

1<sup>re</sup> SÉRIE : HISTOIRE DE CESAR BIROTTEAU, parfumeur, chevalier de la légion-d'honneur, par de Balzac, 2 vol. — LA SOEUR DU MAUGRABIN, par le bibliophile Jacob, 1 v. — MÉMOIRES DU DIABLE, par Frédéric Soulié, 2 vol. — LE VIEUX COMMODORE, par le capitaine Marryat, 2 vol. — LES VOIX INTÉRIEURES, par Victor Hugo, 1 v. — MADAME LA DUCHESSE DE BOURGOGNE, 1 v. — L'EXILE. — UNE ROSE AU DÉSERT, par M<sup>le</sup> la duchesse d'Abrantes, 1 v.

2<sup>e</sup> SÉRIE : CHAVORNAY, par Charles Didier, 2 v. — A LA BELLE ÉTOILE, par Auguste Arnould, 2 v. — MÉMOIRES DU DIABLE, par Frédéric Soulié, 2 v. — MADEMOISELLE DE MARIIGNAN, 1 v. — L'EXPIATION, par le Bibliophile Jacob, 1 v. — LE COMTE DE NETY, par Lottin de Laval, 2 v.

CONDITIONS DU MUSÉUM LITTÉRAIRE.

Le MUSÉUM LITTÉRAIRE se compose des meilleurs ouvrages de la littérature moderne, qui sont reproduits aussitôt leur publication à Paris. L'on distribue tous les dimanches aux souscripteurs, au prix de 70 CENTIMES, un joli volume in-18 ou in-8<sup>o</sup>, imprimé avec luxe sur papier vélin superfin satiné, qui reproduit exactement un volume in-8<sup>o</sup> de la valeur de 7 FRANCS 50 CENTIMES.

Il suffit de souscrire pour une série de 10 volumes coûtant ensemble 7 FRANCS, et représentant la valeur de 75 Frs.

Bruxelles, chez l'éditeur J.-J. JAMAR.  
Liège, chez J. DESOER, PALANTE, COLLARDIN, DESSAIN, LEDUC, etc.  
Verviers, chez ANGENOT fils.

AVIS POUR SURENCHÉRIR

UNE SUPERBE

Maison de campagne

SITUÉE A ENGIS.

Suivant procès-verbal d'adjudication reçu par M<sup>r</sup> HOUBAER, notaire à Seraing, le quinze mai 1858, il a été adjugé au prix de seize mille francs, une BELLE et VASTE MAISON avec écuries, remise, grange et 50 ares de jardin et verger, situés à Engis. Cette belle propriété, récemment bâtie à la moderne, convenable par ses aisances, à tous genres de commerce, réunit de beaux salons, cinq caves et de vastes greniers. Sa façade, qui donne sur la grande route de Liège à Huy, a une grande étendue. On peut, jusqu'inclus le vingt-trois de ce mois, à midi, SURENCHÉRIR d'un dixième sur le prix d'adjudication desdits immeubles. — S'adresser audit notaire HOUBAER, pour connaître les conditions et voir la propriété. 750

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

POUR

FAVORISER L'INDUSTRIE NATIONALE.

ADMINISTRATION DES FORÊTS,

5<sup>me</sup>. MAITRISE.

On donne avis que la VENTE de la COUPE de FUTAIE, ordinaire 1858, dans la forêt HARRE, province de Luxembourg, aura lieu le LUNDI 28 MAI 1858, à 11 heures précises du matin, dans une des salles du palais de justice à Liège, par devant le notaire DUSART.

S'adresser pour de plus amples informations et pour obtenir des exemplaires de l'affiche, à Liège, en l'étude du notaire prénommé, et à St.-Trond, au bureau du maître particulier des forêts de ladite société.

SIROP PECTORAL FORTIFIANT DU DOCTEUR CHAUMONNOT,

UNE MÉDAILLE D'OR,

A ÉTÉ ACCORDÉE A L'AUTEUR.

Il guérit promptement les rhumes, coqueluche, l'asthme, les catarrhes, les inflammations de poitrine, les irritations d'estomac et les palpitations de cœur. Il calme aussi les affections nerveuses. Prix 5 frs. la bouteille, 2 fr. 50 c. la 1/2 bouteille. Dépositaires pharmaciens: Decat, à BRUXELLES; Obosenski, à LOUVAIN; Pestiaux, à FLORENNE; Mathieu, à DINANT; Leboutte, à LIÈGE; Frans Debast, à GAND; Jourdain, à NAMUR; Fryson Vanoutrive, à YPRES; Vannié, à MONS; Smout, à MALINES; Dobbelaere, à COURTRAI. 1807

ASSURANCE

CONTRE

INCENDIE

LA SOCIÉTÉ DU LION BELGE,

ÉTABLIE A LIÈGE.

ASSURE LES PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES ET MOBILIÈRES

CONTRE INCENDIE,

LE FEU DU CIEL COMPRIS, A DES PRIX TRÈS MODÉRÉS.

S'adresser chez M. J. H. DEMONCEAU, agent général, PLACE ST DENIS, N<sup>o</sup> 637, tous les jours non fériés, de neuf heures du matin à 3 heures de relevé.

Les déclarations remises au bureau dans la matinée, sont inscrites à midi précis, et les polices peuvent être retirées le lendemain dans la journée. 140

AVIS.

Il sera procédé le 29 de ce mois, au ministère de la guerre, à Bruxelles, à l'adjudication de la fourniture du CHAUFFAGE et de l'ÉCLAIRAGE aux corps de garde, à partir du 1<sup>er</sup> juillet prochain, jusques et y compris le 30 juin 1859.

Le cahier des charges et conditions auxquels cette adjudication aura lieu, est déposé à la 2<sup>me</sup> division des bureaux de l'administration provinciale, où il pourra en être pris communication.

A Liège, le 14 mai 1858.

BOURSES.

PARIS, LE 16 MAI.

|                            |         |                         |         |
|----------------------------|---------|-------------------------|---------|
| Trois p. c. . . . .        | 81 10   | Actions réunies . . .   | —       |
| Quatre p. c. . . . .       | 102     | Différée ancienne . .   | —       |
| Cinq p. c. . . . .         | 109 05  | Dito nouv. s. int. . .  | —       |
| Act. de la Banque . . .    | 2710    | Dette active . . . . .  | 92 7/8  |
| Obl. la vil. de Par. . . . | 1177 50 | Id. passive . . . . .   | 5 1/2   |
| Emprunt belge . . . . .    | 405 1/8 | Emp. rom. . . . .       | 101 1/2 |
| Société Générale . . . .   | —       | Rente de Naples . . . . | 100 80  |
| Banque de Belgiq. . . . .  | 1440    | Empr. portugais . . . . | —       |
| Mutualité . . . . .        | —       | Migueliste . . . . .    | —       |

LONDRES, LE 15 MAI.

|                                     |         |                         |        |
|-------------------------------------|---------|-------------------------|--------|
| 5 <sup>o</sup> consolidés . . . . . | 94 1/8  | Différées . . . . .     | 8 5/4  |
| BELGE 1852, c. d. . . . .           | 101 5/4 | Passives . . . . .      | 5 1/4  |
| HOLL. Dette active . . . .          | 54 5/4  | Russie . . . . .        | —      |
| Portug. 5 p. c. . . . .             | 58      | BRESIL . . . . .        | 76 5/4 |
| Id. 3 p. c. . . . .                 | 26      | MEXICAINS 5 p. c. . . . | 28 1/2 |
| Esp. Emp. 1854 . . . . .            | 22 1/4  |                         |        |

AMSTERDAM, LE 16 MAI.

|  |          |                            |         |
|--|----------|----------------------------|---------|
| HOLL. Dette active . . . .               | 101 1/2  | Certific. à Amster. . . .  | 97 7/8  |
| Dito 2 1/2 . . . . .                     | 54 5/10  | POLOGNE L. B. 500 . . .    | 141 1/2 |
| Différée . . . . .                       | —        | Prus. L. de Rd. 50 . . .   | —       |
| Billet de change . . . . .               | 25 15/16 | ESPAGNE E. Ard. . . . .    | 21 5/8  |
| Obl. synd. d'am . . . . .                | 95 1/16  | Dito grad. . . . .         | —       |
| " 5 1/2 . . . . .                        | 79 1/2   | Dette différ. anc. . . . . | 6       |
| S. de C. des P.-B. . . . .               | 187      | " nouv. . . . .            | —       |
| " nouvelle . . . . .                     | —        | " passive . . . . .        | 5 1/8   |
| Russie. Hope et C <sup>o</sup> . . . . . | 104 7/8  | AUTR. Métall. S. . . . .   | 102 5/8 |
| " 1829, S. . . . .                       | 104 7/8  | BRES. Obl. à Lond. . . . . | 77 1/2  |
| Inscr. au gr. livre . . . . .            | 69 7/8   |                            |         |

ANVERS, LE 17 MAI.

|                              |            |                                 |          |      |
|------------------------------|------------|---------------------------------|----------|------|
| ANVERS. Det. act. . . . .    | 104 1/2    | A Prusse. Em. à Berl. . . .     | 115 1/4  | P    |
| " Det. différ. . . . .       | 48 1/4     | A Naples. Cert. Fal. . . . .    | 95       | A    |
| Empr. de 48 mill. . . . .    | 102        | A ET. Rom. Lev. 1852 . . . .    | 101 1/2  | A    |
| Id. de 30 mill. . . . .      | 95 5/8     | P Cert. à A. 1854 . . . . .     | 100 1/8  | A    |
| HOLL. Dette active . . . .   | —          |                                 |          |      |
| Rente rembours. . . . .      | —          |                                 |          |      |
| AUTRICHE. Métall. . . . .    | 106 5/8    | A                               |          |      |
| Lots de B. 100 . . . . .     | 311        | A Amsterdam. C. jours . . . .   | 1 1/2    | o p. |
| " B. 250 . . . . .           | 450        | A Id. 5 mois . . . . .          | —        |      |
| " B. 500 . . . . .           | 745        | P Rotterdam. C. jours . . . .   | 1 1/2    | o p. |
| POLOG. Lots B. 500 . . . . . | 115 5/4    | P Id. 3 mois . . . . .          | —        |      |
| " B. 500 . . . . .           | 140 5/4    | P Paris. C. jours . . . . .     | 1 1/8    | av.  |
| BRES. Em. L. 1854 . . . . .  | 76 5/4     | P Id. 5 mois . . . . .          | 7 1/8    | o p. |
| ESPAGNE. Ardoin . . . . .    | 21 1/2 5/8 | A Londres. C. jours . . . . .   | 40 1/4   |      |
| Dette passiv. 1854 . . . . . | —          | Id. 2 mois . . . . .            | 40 1/2   |      |
| " Différée . . . . .         | 6          | P Francfort. C. jours . . . . . | 55 11/10 |      |
| DANEMARC. E. Nott. . . . .   | 95 1/2     | A Id. 3 mois . . . . .          | 55 7/10  |      |
| Dito à L. . . . .            | 74 5/8     | P Bruxelles et Gand . . . . .   | 1 1/8    |      |

RÉSUMÉ DE LA BOURSE DU 17 MAI.

La hausse à Londres sur l'actif espagnol n'a pas fait beaucoup d'effet ici, ouv. 21 1/2 7/16 5/8 7/16 et reste 21 1/2 cours au comptant. On a fait beaucoup d'affaires à primes à court terme échéances.

Actions de la Banque Commerciale d'Anvers, ouv. 115 1/4 et reste 115 cours.

Actions de la banque d'Industrie ouv. 104 1/2 5/8 5/4 7/8 et reste 105 argent.

Act. du chemin de fer Sambre et Meuse 103 papier.

BRUXELLES, LE 17 MAI.

|                              |         |                                |               |
|------------------------------|---------|--------------------------------|---------------|
| Dette active 2 1/2 . . . . . | 54 5/4  | A Brasseries . . . . .         | —             |
| Emp. Rothschild . . . . .    | 102     | A Tapis . . . . .              | 108           |
| Fin courant . . . . .        | 102     | A Fer d'Ougrée . . . . .       | —             |
| Emp. de 50 mill. . . . .     | 95 1/4  | P Mutualité . . . . .          | 120 1/8 et P  |
| Fin courant . . . . .        | 95 1/4  | P S. C. Bruges . . . . .       | —             |
| Emp. de 1852 (4) . . . . .   | —       | A Monceaux . . . . .           | —             |
| Act. de la Soc. G. . . . .   | 842     | P Act. Réunies . . . . .       | —             |
| Emp. de Paris . . . . .      | 1790    | P Bornage . . . . .            | —             |
| S. de Comm. de c. . . . .    | —       | P Houyoux . . . . .            | —             |
| B. de Belgique . . . . .     | 141 5/8 | P Papeterie . . . . .          | —             |
| C. de S. et Oise . . . . .   | 110 1/4 | P Lits de Fer . . . . .        | —             |
| Hauts-Fourneaux . . . . .    | 152 et  | P Luxembourg . . . . .         | —             |
| Banque Foncière . . . . .    | 105 1/4 | A Civile . . . . .             | —             |
| Idem . . . . .               | 99      | A Herve . . . . .              | —             |
| Flenu . . . . .              | —       | Ch. de Fer de Col. . . . .     | —             |
| Hornu . . . . .              | —       | Ch. de B., M. et B. . . . .    | —             |
| Sclessin . . . . .           | —       | Asphalt. . . . .               | —             |
| Soc. Nationale . . . . .     | —       | Holl. Dette active . . . . .   | 54            |
| Levant du Flenu . . . . .    | —       | Losrenten inscrit . . . . .    | 99 7/8        |
| Ougrée . . . . .             | —       | A Autriche. Métalliq . . . . . | 106 1/4       |
| Sars-Longcham. . . . .       | 175 1/2 | A Naples. C. Falcon . . . . .  | 95 1/8        |
| Chemin de Fer . . . . .      | 100     | P Espagne. Ardoin . . . . .    | 21 5/8        |
| Vennes . . . . .             | —       | Fin courant . . . . .          | —             |
| St-Léonard . . . . .         | —       | Prime un mois . . . . .        | 21 1/2 D. 1 P |
| Chatelineau . . . . .        | —       | Différée de 1850 . . . . .     | —             |
| Verrières . . . . .          | 125     | A Idem de 1855 . . . . .       | —             |
| Betteraves . . . . .         | —       | Passives . . . . .             | —             |
| Verreries de Charl. . . . .  | —       | BRESIL. E. de Roth . . . . .   | 77            |
| L'Espérance . . . . .        | —       | Rome. E. de 1854 . . . . .     | 101 1/4       |

Imprimerie de J.-Bte NOSSANT, rue du Pot-d'Or, n<sup>o</sup> 622, à Liège.